



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 OCTOBRE 2022

Salle de conseil municipal

Etaient présents :

Mme HECKMANN Maryline, Maire

MM. MAVIOU Michel, CUVIER Géraud, Mmes Stéphanie BARBIER, Anne PLATEL, adjoints

MM. CREUSET Thierry, BOULANGER Carol, CHIVOT Daniel, ISRAEL Pascal, BECQUET Francis, LEROUX Pascal, Mmes NOEL Stéphane, FREMANGER Valérie, PAPIN Caroline conseillers municipaux.

Etaient absents ayant donné procuration :

M. LOUCHART André ayant donné procuration à Mme Stéphanie BARBIER,

Mme AVISSE CUVIER Elise ayant donné procuration à M. ISRAEL Pascal,

Mme DELAVIGNE Véronique ayant donné procuration à Mme Maryline HECKMANN,

Mme HAUTIN Magali ayant donné procuration à M. Thierry CREUSET,

Absents : Mme BOCLET Laure et M. POTEL Pascal, excusés ; M. LEGER Thomas.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Avant d'entamer l'ordre du jour Mme le maire donne lecture de la lettre de démission de Mme Justine NEVEU, de ses fonctions de conseillère municipale

Ordre du jour :

- 1) Adoption du précédent compte rendu
- 2) Délibérations :
 - ↳ Convention d'adhésion avec le CDG 80 relative au dispositif de recueil de signalements
 - ↳ Mise en non-valeur
 - ↳ Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le centre de secours
 - ↳ Modulation des tarifs de l'espace jeunes
 - ↳ Décision modificative n°3
 - ↳ Carte scolaire 2023
- 3) Informations sur les travaux et projets en cours
- 4) Droit d'initiatives

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Francis BECQUET** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Approbation du précédent compte rendu : sans observation

N° 10-2022-01 : CONVENTION D'ADHESION AVEC LE CDG 80 RELATIVE AU DISPOSITIF DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS

Pour la mise en œuvre cette prestation, les centres de gestion ont choisi d'externaliser ce dispositif, via un marché public, à 2 prestataires extérieurs : l'un en charge de recueillir les signalements et l'autre en charge de l'orientation et de l'accompagnement - adoptée à l'unanimité

N° 10-2022- 02 : MISE EN NON-VALEUR

Montant 76,97€ - adoptée à l'unanimité

N° 10-2022- 03 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE DE SECOURS

Suite à l'aménagement du nouveau centre de secours, il est nécessaire de solliciter la participation du Conseil Départemental - adoptée à l'unanimité

N° 10-2022- 04 : MODULATION DES TARIFS DE L'ESPACE JEUNES

Proposition de moduler les tarifs relatifs à l'adhésion et aux sorties selon les ressources de la famille selon le tableau suivant :

	Adhésion annuelle	Sorties (par tranche 10€ du coût réel de la sortie)
Quotient familial < 600	8,00 €	2,50 €
Quotient familial entre 600 et 800	12,00 €	3,00 €
Quotient familial > 800	15,00 €	3,50 €

Adoptée à l'unanimité

N° 10-2022- 05 : DECISION MODIFICATIVE N°3

Décision modificative n°3 du budget principal :

- Investissement : équilibré à 55 000,00 €
- Fonctionnement : équilibré à 50 000 €

Adoptée à l'unanimité

N° 10-2022- 06 : CARTE SCOLAIRE 2023

Proposition de déposer une motion pour s'opposer au projet de la carte scolaire 2023 – adoptée à l'unanimité

N° 10-2022- 07 : SIGNATURE DES DECISIONS D'ACQUISITION ANTERIEURES NON ACTEES

Plusieurs décisions autorisant M. DAVERGNE, ancien maire, à signer les acquisitions relatives aux reprises de terrains pour l'aménagement des voiries n'ont pas été actées, en conséquence demande d'autorisation de signer les actes régularisant ces situations – adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 22h00.

Le maire,
Maryline HECKMANN

